

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Préambule

Après 2025, le vote du budget de l'ETAT a une nouvelle fois été marqué durant le 2^{ème} semestre 2025 et en ce début d'année, par de multiples péripéties politiques où députés et sénateurs notamment réunis en commission mixte paritaire sont partis en rang dispersés.

Pas de budget voté au 31 décembre 2025 et une loi spéciale mise en œuvre par le 1^{er} ministre pour assurer la continuité de l'ETAT.

Un marathon budgétaire marqué notamment par l'impossibilité pour les députés de s'accorder sur le financement des collectivités en 2026. Un point d'achoppement majeur qui a précipité la décision du gouvernement de déclencher l'arme constitutionnelle du 49.3.

L'instabilité gouvernementale et la situation dégradée de l'économie française ont ainsi freiné les collectivités locales dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques et dans la programmation et la réalisation des investissements.

En effet, comment dans un tel contexte, est-il possible de se projeter, de planifier, d'investir et d'organiser les services ?

La construction d'un budget est devenue un exercice difficile et la situation très dégradée des finances publiques oblige à prévoir pour plusieurs années, la participation des collectivités locales au redressement des comptes publics.

Comme indiqué dans un communiqué de presse de l'Association des Maires de France de ce mois, c'est un budget de l'ETAT sans cohérence ni visibilité pour les collectivités locales appelées à continuer de contribuer au « redressement des comptes publics », ce qu'elles font depuis plus de 15 ans sans que pour autant aucun redressement des comptes publics ne soit constaté. Ces derniers au contraire n'ont cessé de se dégrader et le budget de l'ETAT prévoit lui-même un déficit supérieur de 12 Mds€ à celui de l'année dernière.

1° Rappel du cadre juridique relatif au Débat d'orientation budgétaire (DOB) et au rapport y afférent.

Le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour les communes d'au moins 3500 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus, ainsi que dans les départements (articles : L 2312-1, L 5211-36 et L 3312-1 du CGCT).

L'article 107 de la loi NOTRE a modifié les articles mentionnés ci-dessus en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

En effet, le DOB doit désormais faire l'objet d'un rapport d'orientation budgétaire.

Ce rapport comporte :

- Les orientations envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement.
- La présentation des engagements pluriannuels et le cas échéant les orientations en matière d'autorisation de programme.
- Les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

2° Situation macro-économique en zone Euro et en France.

Ces données sont issues d'analyses économiques publiées le 7 janvier 2026 (Insee).

La croissance en *zone euro* s'établirait à 1,4 % en 2025, puis 1,2 % en 2026 après 0,8 % en 2024.

En *France* l'activité résiste à l'incertitude politique. Pour 2026, la prévision de croissance est de 1 % et reste inférieure à la moyenne dans la zone euro, après 0,9 % en 2025.

L'inflation en *zone euro* resterait en moyenne légèrement au-dessus de la cible de la BCE en 2025, 2,1 % avant de fléchir plus nettement en 2026 à 1,9 %, sous les effets cumulés de l'appréciation de l'euro et de la baisse des prix du pétrole et du gaz.

En *France* les prévisions sont de 1 % en 2025 et de 1,5 % pour 2026, après 2,3 % en 2024.

Prévisions de croissance (PIB volume)

Prévisions annuelles France	2025	2026
Insee (déc. 2025)	+0,9%	/
Banque de France (déc. 2025)	+0,9%	+1,0%
Commission européenne (nov. 2025)	+0,7%	+0,9%
OCDE (déc. 2025)	+0,8%	+1,0%
FMI (oct. 2025)	+0,7%	+0,9%
Gouvernement (PLF 2026)	+0,7%	+1,0%

Prévisions annuelles Zone euro	2025	2026
BCE (déc. 2025)	+1,4%	+1,2%
Commission européenne (nov. 2025)	+1,3%	+1,6%
OCDE (déc. 2025)	+1,3%	+1,2%
FMI (oct. 2025)	+1,2%	+1,1%

Prévisions d'inflation*

Prévisions annuelles France	2026
Insee (déc. 2025)	+1,5 % (sur un an en juin 2026)
Banque de France (déc. 2025) - IPCH	+1,3%
Commission européenne (nov. 2025) - IPCH	+1,3%
OCDE (déc. 2025)	+1,3%
FMI (oct. 2025) - IPCH	+1,5%
Gouvernement (PLF 2026)	+1,3%

Prévisions annuelles Zone euro	2026
BCE (déc. 2025) - IPCH	+1,9%
Commission européenne (nov. 2025) - IPCH	+1,9%
OCDE (déc. 2025) - IPCH	+1,9%
FMI (oct. 2025) - IPCH	+1,9%

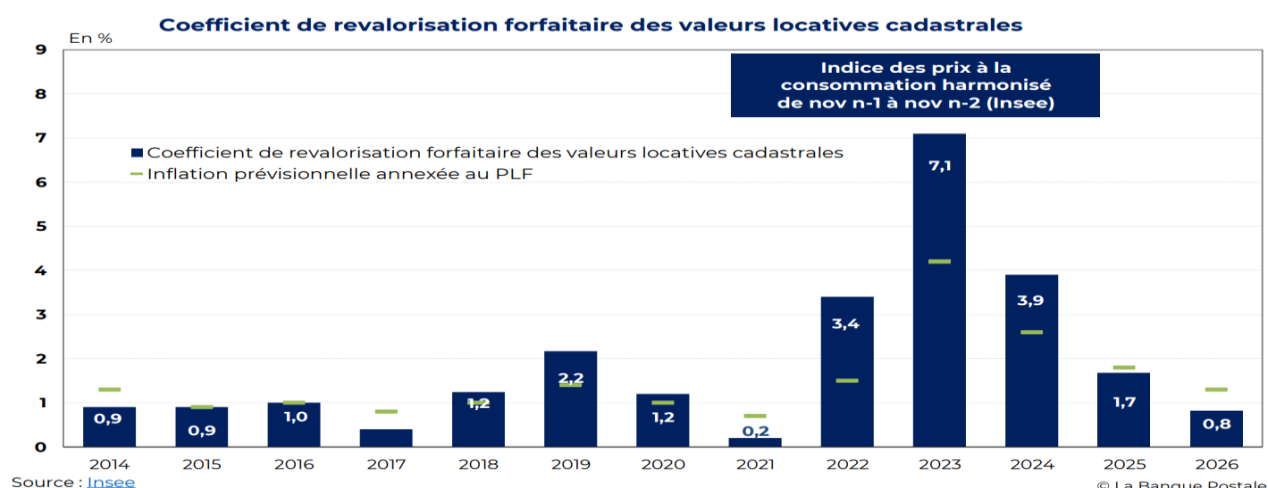
*Les prévisions d'inflation sont mesurées par l'indice des prix à la consommation (IPC) ou, si précisé, par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). En France, en 2025 et selon les données provisoires publiées par l'[Insee](#) le 7 janvier 2026, les prix à la consommation (IPC) ont augmenté de **+0,9% en moyenne** (+0,9% pour l'[IPCH](#) également). L'inflation définitive pour l'année 2025 sera connue lors de la prochaine parution [Insee](#) (le 15/01/2026).

3° Projet de loi de Finances 2026 – Mesures concernant les collectivités locales.

L'effort réclamé aux collectivités sera finalement d'environ 2 milliards d'euros en 2026 selon le gouvernement, avec une ponction de 740 millions d'euros au titre du Dilico (dont les communes sont exonérées). Si la DGF reste stable et n'est donc pas revalorisée sur l'inflation, le Fonds vert, est lui, une nouvelle fois raboté.

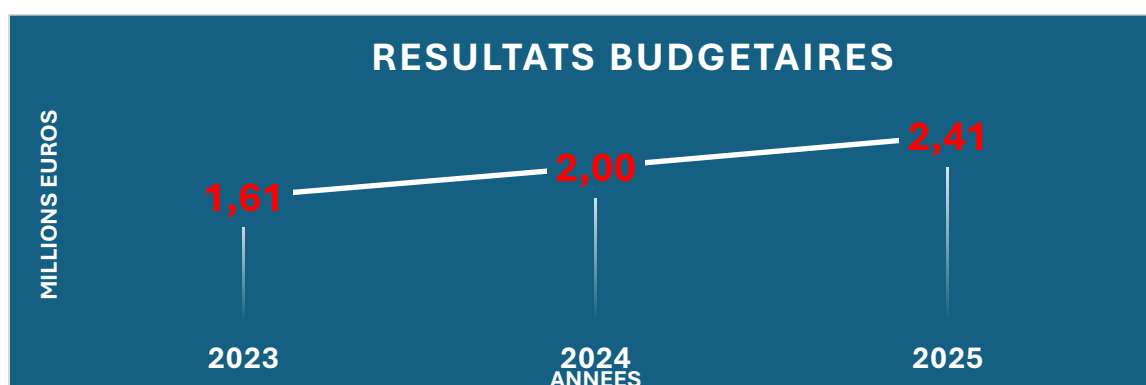
- La DGF ni baissée ni revalorisée
- DSIL et DETR ne fusionneront pas dans un nouveau fonds d'investissement pour les territoires (FIT) comme prévu initialement.
- Le budget du fonds vert passe de 1,15 milliard d'euros en 2025 à près de 840 millions en 2026. Une baisse moins forte que prévu, mais qui vient après avoir été divisée par deux en 2025 (2,5 milliards d'euros en 2024).
- Ponction sur la contribution que les employeurs territoriaux versent au Centre national de la fonction publique (CNFPT) pour la formation des agents. Financé par une cotisation des collectivités correspondant à 0,9% de leur masse salariale, le CNFPT voit désormais cette enveloppe plafonnée à 397 millions d'euros, le reste revenant à l'ETAT.

- Une prime « régaliennne » de 500 euros net par an pour les maires. Prime qui vise à compenser très partiellement le temps passé par ces derniers à agir en tant qu'agents de l'ETAT.
- Hausse des cotisations patronales à la CNRACL de 12 % sur la période 2025 à 2028 soit 3 % points cette année.
- Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2026 (art.1518 bis du CGI) de 0,8%



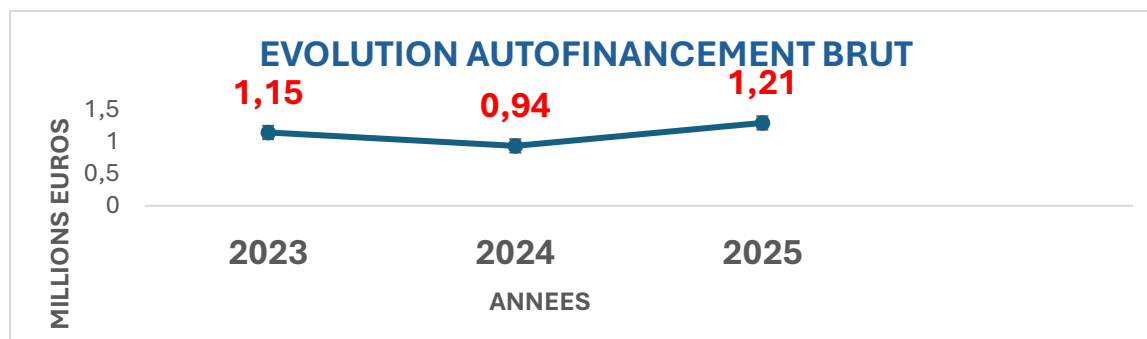
4° La situation financière de la Commune

L'objectif de maintenir une situation financière saine a une nouvelle fois été atteint. Le résultat budgétaire global est une nouvelle fois excédentaire. L'évolution du résultat budgétaire sur les derniers exercices est retracée dans le tableau ci-dessous.



. L'autofinancement brut (CAF) en 2025 est supérieur à 2023 et 2024 puisque atteindrait un montant de 1,2 M€.

L'évolution de la CAF est retracée dans le tableau ci-dessous.



La capacité d'autofinancement brute

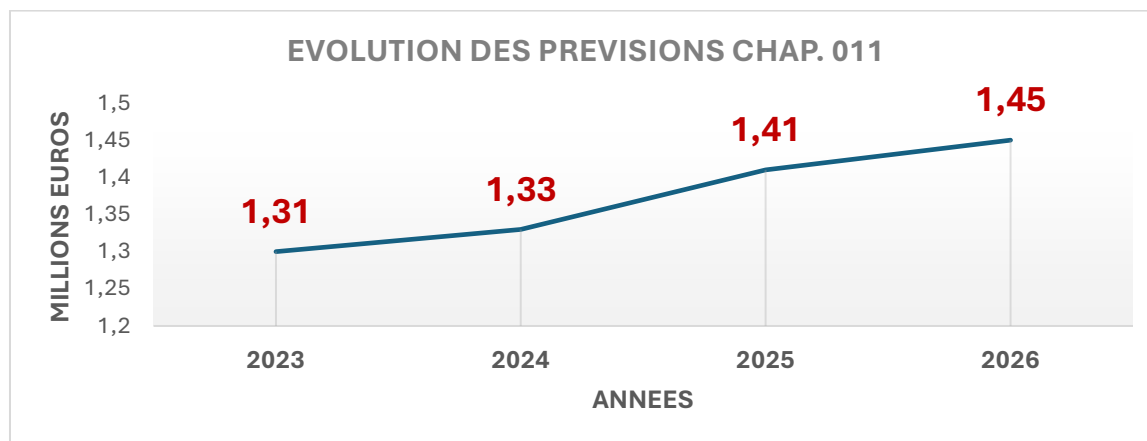
La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

5° Les évolutions budgétaires prévues en 2026

a) Les dépenses de fonctionnement

. Les dépenses de gestion qui concernent l'entretien et les achats de biens nécessaires à l'accomplissement des services publics et qui sont inscrites au chapitre 011 du budget. Elles sont estimées à **1,45 M€** en 2026.

Ci-dessous un tableau de l'évolution des prévisions de ces dépenses.

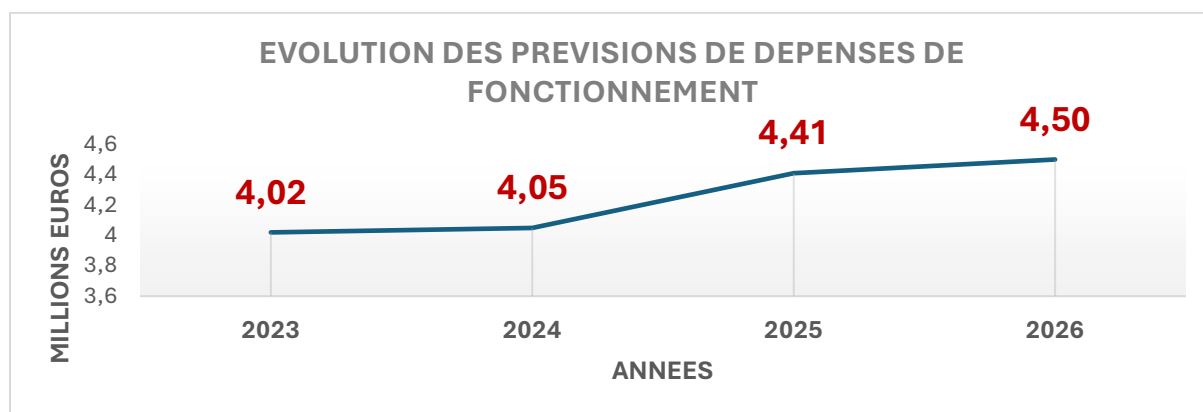
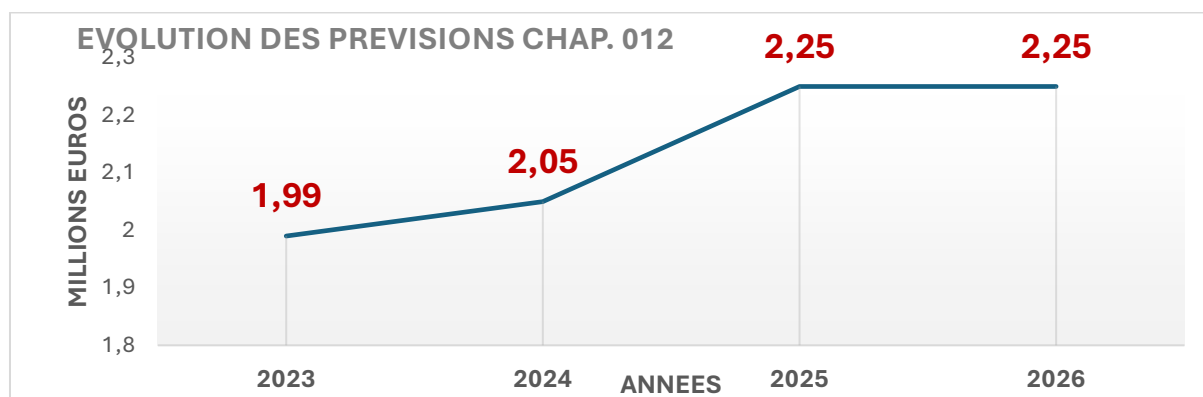


. Les charges de personnel qui sont reversées à la Communauté d'agglomération de Haguenau (CAH) sont estimées à **2,25 M€**. La prévision reste identique à celle du budget précédent. En effet, il n'y a pas eu de recrutement en 2025 notamment pour le remplacement du responsable des finances. Ce poste sera pourvu courant du 1^{er} semestre 2026. La masse salariale sera impactée par l'augmentation des cotisations patronales CNRACL de 3 % à compter du 1^{er} janvier 2026.

L'évolution des prévisions des charges de personnel sur les trois derniers exercices est détaillée dans le tableau ci-dessous.

. Le total de l'ensemble des charges de fonctionnement est estimé à **4,50 M€**

Tableau de l'évolution des prévisions de charges de personnel entre 2023 et 2026.



b) Les recettes de fonctionnement

. Les recettes fiscales pour 2026 comprennent les compensations fiscales au titre de la CFE (cotisation foncière des entreprises) estimées à **2,46 M€**, le produit fiscal des impositions directes (TFB et TFNB, THRS) dont les valeurs locatives augmentent de 0,8 % en 2026.

En prévision d'une hausse modérée des taux communaux de l'ordre de 1,5%, le produit fiscal devrait atteindre **1,15 M€**.

Les autres recettes de ce chapitre 731 (taxe sur la publicité extérieure, taxe sur les pylônes, taxe sur l'électricité...) sont évaluées à **550 000€**.

. Les dotations et participations pour 2026

La DGF qui se compose de la dotation forfaitaire qui reste en 2026 à **0€** comme en 2025 et de la dotation de solidarité rurale qui est évaluée à **72000€**.

Sous le même chapitre (74) la participation financière de la CAF pour la structure petite enfance est estimée à **250 000€**.

. Les produits des services et du domaine (participation des parents pour la petite crèche, refacturation périscolaire, concessions dans le cimetière...) sont estimés à **135 000€**.

. Les autres produits de gestion (revenus des immeubles, indemnités d'assurances sont estimés à **65000€**.

Tableau de l'évolution des prévisions de recettes fiscales

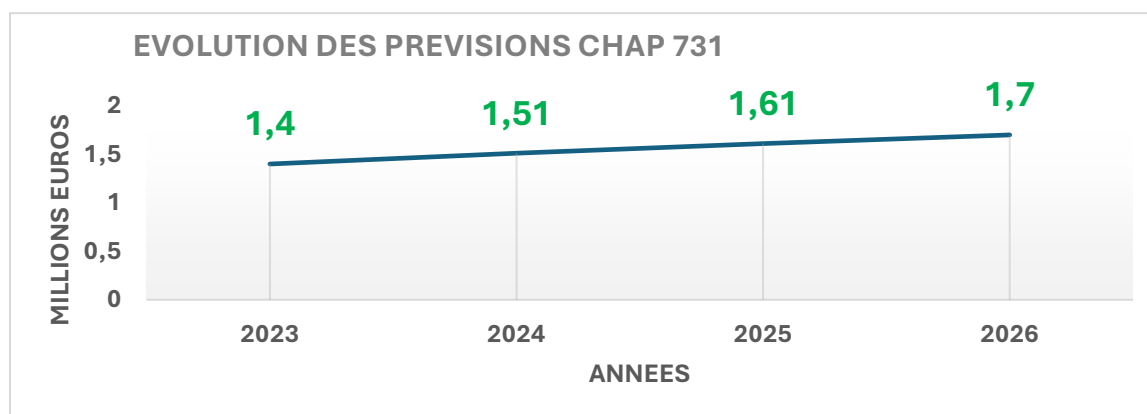
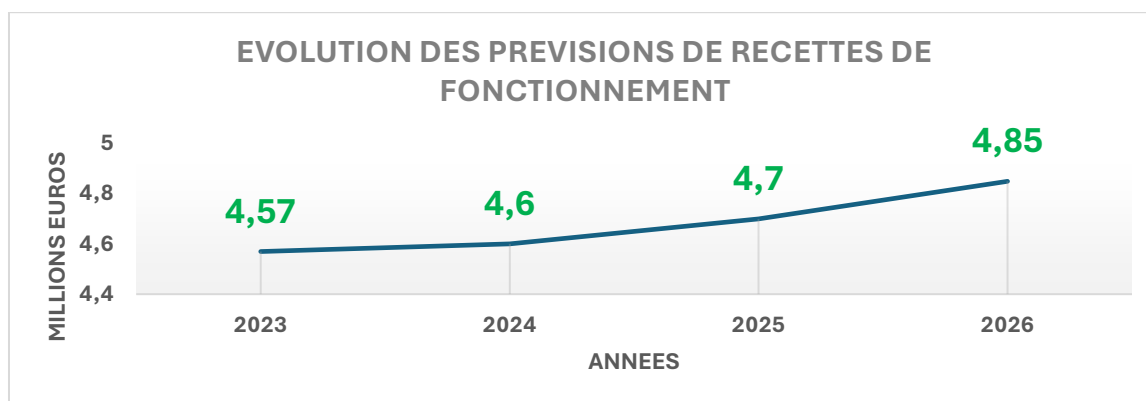


Tableau de l'évolution des recettes de fonctionnement



Le total des recettes est estimé pour 2026 à **4,85 M€**.

c) Les perspectives budgétaires de la section d'investissement

Dépenses d'investissement

. Plan pluriannuel d'investissement

Au niveau du plan pluriannuel d'investissement 2026 – 2032 figureront notamment deux opérations déjà inscrites dans les plans antérieurs c'est-à-dire : l'aménagement du cœur de ville qui nécessitera plusieurs phases de réalisation et la réhabilitation du gymnase Cosec qui probablement représentera un chantier sur deux ans et un financement sur trois ans.

Coût prévisionnel total : **6 à 7 M€** sur la période 2026 – 2032.

Ces opérations feront l'objet d'autorisations de programme avec crédits de paiement AP/CP.

. Pour 2026 sont prévus des travaux de toiture et d'économies d'énergie à l'école pour un montant de **858 000€ TTC**. Il s'agira d'une avant-dernière phase avant celle prévue pour l'aménagement de nouveaux espaces scolaires.

. L'aménagement du cheminement pour piétons est prévu à l'arrière de la villa et jusqu'à la rue Eisenbruch. L'opération connaîtra là aussi, plusieurs phases de réalisation et le budget participatif 2025 qui porte sur cette opération, sera englobé dans ce phasage.

Une première phase consistera à mener l'ensemble des études et à obtenir les autorisations pour aménager ce cheminement.

Pour la phase d'études et de conception et pour l'aménagement d'un 1^{er} tronçon il est prévu un budget de **70 000€** en 2026.

- . Les acquisitions d'équipements pour les services (matériel technique, mobilier, bureautique) sont évaluées à **80 000€**.
 - . Les acquisitions foncières (terrains, forêts, immeubles) sont estimées à **100 000€**.
 - . L'aménagement d'un pumptrack (piste le BMX, skate board, roller...) dont le coût moyen est de **130 000€**.
- Il s'agit là des principales opérations d'investissement prévues à partir de 2026.

Recettes d'investissement

- . **Financement de la section d'investissement** sur la période 2026-2032 (10 à 12 M€) :
- . Autofinancement : 50 à 60 %
- . Subventions : 25 %
- . FCTVA : 15 %
- . Cessions de biens : 10 %
- . Ligne de trésorerie ou emprunt : en fonction des phasages de réalisation et de paiement des travaux et selon la situation de trésorerie.

6° Etat de la dette

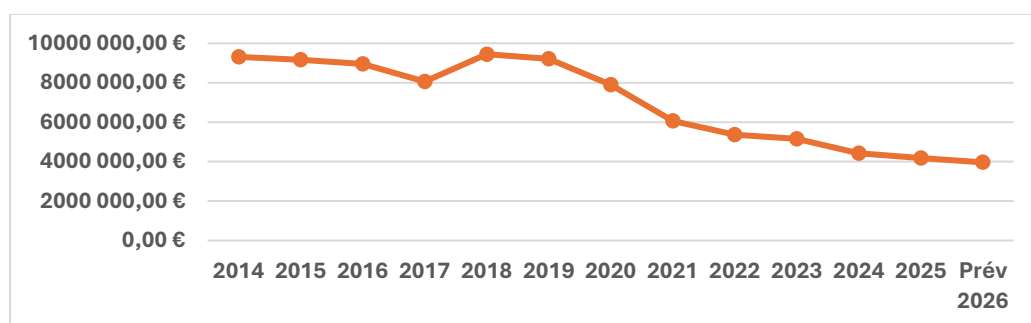
L'annuité de la dette représente en 2026 un montant de 345 389€

Capital : 132 522 € - Intérêts : 212 867€.

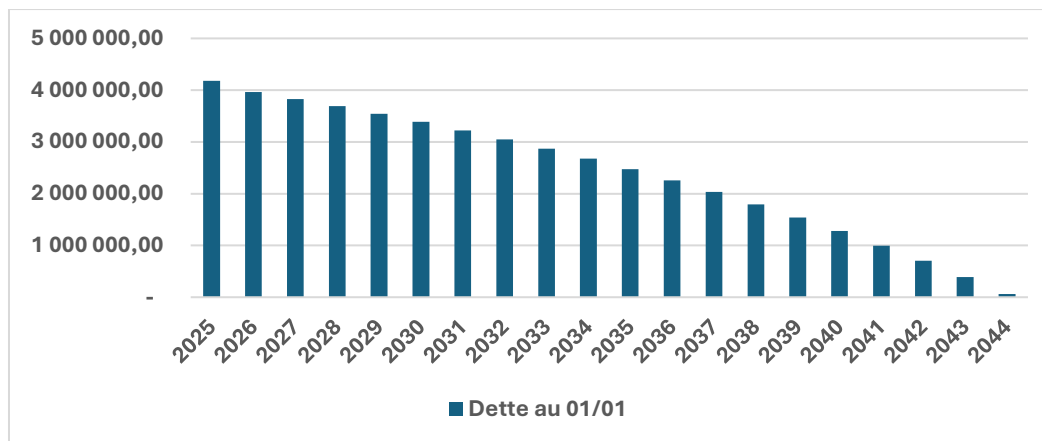
Une nouvelle étape dans la renégociation de la dette est actuellement engagée par rapport à ce qui a été mis en place en 2013 dans le cadre des conclusions relatives à l'emprunt qualifié « toxique » suite aux conséquences de la crise financière de 2008.

Elle permettra d'obtenir dans un premier temps un taux d'intérêts plus avantageux (2,90% au lieu de 5,28 %) et il est envisagé par la suite, un remboursement anticipé partiel de ce prêt de l'ordre de 500000 € prévu à la fin de cette année.

Tableau de diminution de la dette entre 2014 et 2025 : - 5,4 M€ (58%)



(Tableau ci-dessus ne tient pas compte de la renégociation en cours).



. Avance remboursable au titre du contrat « Intracting » de la Banque de Territoire pour les travaux de transition écologique et d'économies d'énergie.

Montant remboursable prévu en 2026 : **60 000 €**

Conclusion

Puisque on est à la fin de ce rapport d'orientations budgétaires 2026, dernier de notre mandat, je finis mon intervention en vous indiquant que la valeur de l'ensemble des biens de la Commune de Schweighouse sur Moder inscrits à l'actif est de :

60 800 000€ à la date du 31 décembre 2025.

Un patrimoine communal qu'il s'agit de préserver et qui nécessite un entretien régulier mais également de gros travaux comme ce fut le cas pour la salle Robert Kaeufling.

Le développement d'un territoire passe également par des nouveaux besoins d'équipements et de services pour nos concitoyens, ce qui constituent les enjeux de demain.

Je dirais que gérer un territoire et son patrimoine, créer des services publics, représenter et servir les citoyens, est une magnifique aventure humaine qui nécessite cependant un engagement à toute épreuve.

Je voudrais simplement ce soir, rendre hommage à toutes celles et ceux qui ont œuvré et se sont investis durant ces dernières années, pour la cause publique et l'intérêt général tout en étant responsable de la bonne utilisation des fonds publics.

Un grand merci à vous et à eux !